

PROJET RÉFÉRENT

Plan d'Adaptation des Bâtiments au Climat Dérégulé (ABCD)



OBJET DE L'OPÉRATION

Ce plan vise par des mesures adaptatives à limiter les effets négatifs du dérèglement climatique sur les activités socio-économiques se déroulant dans les bâtiments départementaux du Val-de-Marne.

Ce projet a pour perspective de produire un plan d'adaptation qui permettra au parc bâti du département d'être mieux armé face au climat futur.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

- Cibler les bâtiments inadaptés au dérèglement climatique par des analyses et projections.
- S'interroger sur le niveau de confort des usagers tout en veillant au respect du Schéma Départemental des Energies (SDE).

LA RÉPONSE DU CEREMA

Il a été proposé des projections climatiques, une méthodologie, une caractérisation des aléas futur et de risques pour les bâtiments synthétisé via une proposition d'un **plan d'action** et d'un outil de suivi et d'évaluation de ce dernier.

Le plan ABCD, un plan en plusieurs étapes :

- Définition des objectifs et de la méthodologie ;
- Hypothèses structurantes sur le climat ;
- Contextualisation sur le parc bâti ;
- Proposition d'un plan d'action ;
- Suivi et évaluation du plan.

Un périmètre, ainsi que les bâtiments concernés ont été définis en amont : les collèges, les crèches, les bâtiments de la Protection Maternelle et

CONTACT

✉ relation-clients-iledefrance@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Gestion de patrimoines immobiliers

NOS OFFRES DE SERVICES EN LIAISON

- Diagnostiquer les vulnérabilités aux aléas climatiques actuels et futurs
- Agir pour l'école de demain : bâtiments, cours et espaces publics

Infantile (PMI), les bâtiments administratifs, les espaces départementaux de solidarité (EDS), les bâtiments culturels, etc... , représentant au total 580 bâtiments.

Dès le départ en concertation avec le Conseil Départemental ont été définis les termes clefs : Adaptation, Aléa, Risque, Dérèglement climatique, Sensibilité, Résilience.

Les aléas sélectionnés sont les suivantes : Retrait Gonflement des Argiles (RGA), espèces invasives, fortes pluies, grand froid, grand vent, canicule, neige, inondation.

Le risque est le produit de la sensibilité du bâtiment à l'aléa par l'occurrence de l'aléa.

Cette méthode permet de noter les bâtiments selon 5 critères de risque pour chaque aléa en se basant sur les trois scénarios climatiques : RCP8.5 - 2050 ; RCP4.5 - 2080 ; RCP8.5 - 2080.

Le plan doit se décliner en plusieurs chapitres :

1. **Intégrer l'adaptation aux constructions neuves et aux rénovations lourdes**, à travers le développement d'un référentiel et des nouvelles exigences dans le cahier des charges des simulations thermiques dynamiques ;
2. **Les actions d'opportunité**, lorsque certains travaux ponctuels sont lancés ;
3. **Les actions en lien avec l'organisation des services et les usages du bâtiment** ;
4. **Les actions programmées** dans un plan d'action à court/moyen terme.

Ces chapitres peuvent concerner des actions sur les bâtiments ou sur la parcelle.

LE CLIENT / PARTENAIRE **PARTENAIRES**

Conseil Départemental du Val-de-Marne (CD 94)

Caisse des dépôts de l'Île-de-France pour le financement à hauteur d'un tiers

LE CALENDRIER

2020 - 2023

PILOTE DU PROJET

Direction Ile-de-France
François MARCONOT
Contributeurs :
Charlène BARBET-ROCHER
Alice DERIEUX
Romuald JOBERT
Marc DI MARTINO
Sacha MAILLER

CES RÉFÉRENCES POURRAIENT AUSSI VOUS INTÉRESSER

- ✓ Comment concilier « Confort d'été » et « Maîtrise des consommations énergétique en hiver » à l'école de la cascade au Bourget du Lac ?
- ✓ Végétalisation de la cour d'école de la porte d'eau - Ville de Dunkerque
- ✓ Observatoire Régional des Effets du Changement Climatique en Auvergne-Rhône-Alpes (ORECC)